

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

- A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Un questionnaire d'entrée (annexe 1)
2. Une évaluation sur ordinateur (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

- B. **Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF** pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

1. Une attestation sur l'honneur (annexe 2) pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation sur ordinateur (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/seine-et-marne/vaires-sur-marne/inri-s-gare-de-vaires>

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION B

AVANT LA FORMATION

Moyen :

L'évaluation est réalisée sur simulateur, version pour la boîte automatique et version boîte manuelle.

Durée :

Elle dure environ 35 minutes avec l'accompagnement d'un formateur puis en autonomie.

Détail des compétences évaluées :

Elle se décompose en trois parties :

- La 1^{ère} concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours de l'élève.
- La 2^{ème} permet de mesurer les connaissances en matière de signalisation et de règles de conduite.
- La 3^{ème} mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle.

Compétences évaluées	Critères évalués
EXPERIENCE DE LA CONDUITE	Permis possédés Véhicules conduits Zone d'évolution à bord du véhicule Temps de pratique en conduite Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE SIGNALISATION	Capacité à identifier des panneaux de signalisation selon leur forme.
CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE CODE DE LA ROUTE	Capacité à répondre à un qcm dans un temps limité (série de 20 questions) sur la base de photographies illustrant des mises en situation de conduite. Connaissance en matière de règles de circulation, signification de la signalisation et priorités de passage.
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un qcm à 3 propositions dans un temps limité sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : Direction-Boîte de vitesse – Embrayage – Freinage.
Domaine des : questions/exercices	
ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Hiérarchisation des raisons du choix de l'école de conduite : réputation, offre de formations versus prix, proximité.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ	Hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier.
MÉMORISATION	Capacité à mémoriser une séquence de 7 points constituant la chronologie d'installation au poste de conduite. Séquence lue et affichée à l'écran. La demande de restitution intervient à la fin de l'évaluation. Elle s'appuie sur la demande d'attribution d'un numéro à donner aux différents éléments de la liste, présentés dans le désordre, pour retrouver la chronologie, présentée en début d'évaluation.
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES) CAPACITÉS D'ACQUISITION RAPIDE DES HABILETÉS	Compréhension : À la suite d'explications visuelles et auditives, l'utilisateur doit réaliser des démarrages-arrêts. Capacité de compréhension en prenant en considération le nombre

INDISPENSABLES DU CONDUCTEUR.	<p>d'explications qui auront été nécessaires avant de commencer l'évaluation sur les démarrages – arrêts.</p> <p>Habilités :</p> <p>Habilités à utiliser les commandes du véhicule en prenant en considération le nombre d'erreurs faites lors de l'évaluation sur les démarrages – arrêts.</p>
MANIPULATION DU VOLANT	L'évaluation porte sur la compétence à suivre une trajectoire à une vitesse faible et en manipulant le volant pour faire un parcours en slalom entre des cônes. L'intervention sur la pédale de frein peut impacter le résultat.
TRAJECTOIRE	<p>Évaluation de la latéralité et de la capacité à suivre une trajectoire imposée.</p> <p>Suivi à une vitesse imposée, d'une trajectoire dessinée sur la route.</p>
OBSERVATION, REGARD, ÉMOTIVITÉ	<p>Test de compétences visant à mesurer : la capacité de résistance à la pression sociale, les capacités d'observation, d'anticipation d'obstacles, de gestion des allures en fonction des prescriptions, de gestion des trajectoires, de respect de la signalisation imposant l'arrêt de gestion des accessoires de communication.</p> <p>Évaluation des capacités perceptives et le temps de réponse à un stimulus visuel.</p> <p>Le véhicule avance automatiquement. Il est demandé de suivre une cible située sur la trajectoire.</p>

Cette évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 5 niveaux de performance conduisant à 5 tranches de propositions de volumes horaires.

Un exemplaire est remis à l'élève.

Le volume de formation défini à la suite de cette évaluation est susceptible d'être modifié, il peut être revu à la baisse ou à la hausse en fonction de la progression de l'élève, son implication ainsi que par la fréquence et régularité des heures de cours.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, des évaluations de synthèse sont menées permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

INFORMATION DU PUBLIC sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/seine-et-marne/vaires-sur-marne/inri-s-gare-de-vaires>



PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION A1 ET A2

AVANT LA FORMATION

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences va être réalisée. Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation prévisionnel et d'organiser un calendrier de formation.

Moyen :

L'évaluation est réalisée sur piste avec l'enseignant 2 roues.

Durée :

Elle dure environ 45 minutes.

Détail des compétences évaluées :

Elle se décompose en 8 rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

Procédure de l'évaluation :

1. Un questionnaire sur :
 - L'expérience de la conduite ;
 - Les connaissances du véhicule ;
 - L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité.
2. Des mises en situation de conduite permettant d'évaluer :
 - Les habiletés (l'installation sur la machine, le démarrage/arrêt, l'équilibre...);
 - La perception ;
 - La mémoire et compréhension ;
 - L'émotivité.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

INFORMATION DU PUBLIC sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/seine-et-marne/vaires-sur-marne/inri-s-gare-de-vaires>



PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION AM

AVANT LA FORMATION

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos connaissances et vos compétences, d'une durée de **20 minutes**, va être réalisée.

Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire portant sur votre profil d'élève, vos expériences de conduite d'un 2 roues et vos connaissances en code de la route.

Celle-ci pourra être complétée lors de la première leçon pratique hors circulation.

Items évalués

Le questionnaire permet d'évaluer vos connaissances concernant :

- Le code de la route ;
- Des règles de conduite ;
- Des techniques de conduite ;
- Le véhicule

Le questionnaire permet également d'évaluer :

- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- Vos compétences psychomotrices,
- Vos motivations.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer l'acquisition des compétences hors circulation et en circulation, des mises en situation en toute autonomie sont organisées.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre autonomie et si votre conduite est sécuritaire.

INFORMATION DU PUBLIC

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/seine-et-marne/vaires-sur-marne/inri-s-gare-de-vaires>



ANNEXE 1

Questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle

1. Informations générales

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

2. Projet de l'apprenant

Motivation pour suivre la formation	
Objectif professionnel	

3. Attente vis-à-vis de la formation et motivation

Attente	
Motivation(s)	

4. Disponibilité pour la formation

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	



INRI'S
FORMATIONS

ANNEXE 2

**MON
COMPTE
FORMATION**

Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire »

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221.4 du code de la route :

- B
- C1
- C
- D1
- D
- C1E
- CE
- D1E
- DE

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

1° que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction d'un des deux cas dont vous relevez :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Dans ce cas, lequel ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

.....

p. 1 / 2



Attestation sur l'honneur - Permis de Conduire



**MON
COMPTE
FORMATION**

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.

Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme

.....

domicilié(e) à

.....

.....

certifié sur l'honneur :

L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

A

Le

Signature :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2



Attestation sur l'honneur - Permis de Conduire

